

La féminisation dans les sports sous-marins au sein de la FFESSM

Pascale Estripeau / Comité Inter Régional Pyrénées Méditerranée
(Janvier 2007)

Avec la collaboration de

Dominique Denis / Comité Inter Régional Bretagne Pays de Loire

Yolande Esquirol / Comité Inter Régional Pyrénées Méditerranée

Et le soutien de

Nicole Boulay et Jean-Pierre Montseny / Comité Inter Régional Pyrénées Méditerranée



Remerciements

Pierre Dunac, Nicole Boulay, Jean-Pierre Montseny et tous les membres du comité directeur du Comité Inter Régional Pyrénées Méditerranée pour leur soutien.

Jean-Pierre Montagnon, Daniel Huron, Jean-Pierre Montseny, François Rebufat, le Comité Départemental d'Ille et Vilaine, Nadja Maison pour la mise en ligne des questionnaires sur les sites internet respectifs : F.F.E.S.S.M. ; CTR Provence ; Comité Pyrénées Méditerranée ; Scaphinfo ; CODEP 35 ; Esprit Apnée.

Dominique Denis, MF2, pour ses compétences et son aide dans la manipulation de l'outil informatique, pour la réalisation des versions électroniques et la saisie des données.

Yolande Esquirol, MF2, pour ses compétences et la réalisation du traitement statistique des données.

Tous(tes) les licencié(e)s de la F.F.E.S.S.M., cadres techniques, élu(e)s, pratiquant(e)s ayant répondu spontanément à cette enquête.

Préface

C'est un bien grand honneur, O combien immérité, que de préfacer ces travaux, auxquels je ne suis pour rien sinon que d'avoir souhaité, avec les membres du comité directeur de l'inter-région Pyrénées-Méditerranée, décliner régionalement les objectifs nationaux fixés pour une olympiade par l'équipe dirigeante de la FFESSM.

Aussi, je me dois tout d'abord de rendre hommage au travail et au talent des auteurs de cette étude élaborée en une année à partir d'une enquête dont le succès a très vite dépassé les frontières du comité interrégional puisqu'elle fut diffusée nationalement au sein de la fédération.

Au demeurant, cet engouement n'est guère étonnant car à l'heure où nul ne saurait certes plus contester que l'égalité entre les sexes est acquise au rang de principe général du droit, force est pourtant de reconnaître que sa traduction dans les faits laisse souvent à désirer.

D'ailleurs, dans le monde sportif qui est le nôtre et où, davantage assurément que dans le rugby ou la boxe par exemple, la mixité de la pratique est favorisée par les activités elles-mêmes, il est choquant de constater que les femmes représentent un pourcentage très faible tant parmi nos cadres de haut niveau qu'au sein de nos instances dirigeantes ; c'est à croire, pour la boutade, que la règle grammaticale qui veut que le masculin l'emporte au pluriel sur le féminin s'applique également par une sorte d'analogie primaire au monde du sport.

Ainsi, non seulement les présidentes de comité départemental ne sont pas légion au sein de la FFESSM mais encore aucun comité régional ne compte à sa tête une femme.

De la même manière, et nonobstant d'aussi nombreuses que vaines déclarations d'intention, les plus hauts cadres fédéraux dénommés, dans la plupart de nos disciplines, « instructeurs », comptent bien peu d'institutrices, un peu comme si persistaient en ce monde quelques vieux clichés contre lesquels pourtant Voltaire, qui avait une profonde aversion pour l'injustice, s'élevait déjà en jugeant que « femme sage est plus que femme belle ».

Il ne saurait être ignoré toutefois qu'historiquement le sport, qui trouve sa première expression dans l'antiquité et qui fut longtemps associé à l'armée, n'était qu'affaire de mâles et les activités subaquatiques n'échappent pas à cette culture quasi atavique.

Dès lors, il est vrai que les structures sportives d'encadrement créées par les hommes pour les hommes - non point au sens générique du terme mais bien dans sa conception hormonale sinon animale - ont bien du mal à se réformer et à intégrer qu'il ne s'agit pas de se transformer en un système qui ne serait plus adapté qu'à la femme, mais davantage de se mettre au niveau de la personne et de ne compter désormais qu'en termes de compétences et non plus de personnalité, mentalité ou d'état d'esprit dont l'évaluation est aux prises avec la plus grande subjectivité.

A cet égard, il ne s'agit pas ici de prôner ce concept aussi improbable qu'antinomique de « discrimination positive » tant la discrimination ne saurait être autre qu'injuste, mais bien de plaider en faveur de l'indifférence aux différences.

Gageons qu'au temps où le sportif de l'année est une sportive, aquatique de surcroît, en la personne de la championne de natation Laure Manaudou, nous saurons au sein de notre fédération tirer les enseignements de l'étude qui nous est ici proposée.

Ainsi, pour conclure, espérons non seulement que l'évolution de nos activités, tant dans leur pratique que dans leur enseignement, tendra avant tout à une meilleure adaptation aux aspirations de tous, mais encore, que le principe de proportionnalité entre le nombre de femmes licenciées et le nombre de dirigeantes, au respect duquel la fédération s'est statutairement engagée pour 2009, ne demeure pas au rang des déclarations d'intention et autres vœux pieux.

Pierre Dunac

Sommaire

I.	INTRODUCTION	6
A.	CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL	6
1.	<i>Résolution du Parlement européen du 5 juin 2003</i>	<i>6</i>
2.	<i>Sixième conférence : « femmes et sport »</i>	<i>6</i>
3.	<i>Lois cadres nationales : 1984 et 2004</i>	<i>7</i>
B.	CONTEXTE REGIONAL F.F.E.S.S.M.	7
II.	QUELQUES REPERES STATISTIQUES	8
A.	LES PRATIQUES SPORTIVES DES FEMMES AU SEIN DES FEDERATIONS FRANÇAISES	8
B.	LES FEMMES DANS LES INSTANCES DIRIGEANTES	9
C.	LA FEMME DANS LES SPORTS SOUS MARINS	10
III.	LES OBJECTIFS DE L'ETUDE ET SES PROBLEMATIQUES	11
IV.	METHODOLOGIE	11
A.	ELABORATION	11
B.	DIFFUSION	11
C.	ANALYSE STATISTIQUE.....	12
V.	RESULTATS	13
A.	LES POSTES A RESPONSABILITE.....	16
B.	PRATIQUE FEMININE	17
C.	PRATIQUE DU CONJOINT	18
D.	RESULTATS ISSUS DU QUESTIONNAIRE UNIQUEMENT FEMININ	18
E.	RESULTATS ISSUS DES QUESTIONNAIRES FEMININ ET MASCULIN	21
VI.	DISCUSSION	24
A.	RESULTATS.....	24
1.	<i>Les profils du « genre subaquatique »</i>	<i>24</i>
2.	<i>Le genre du cadre technique</i>	<i>24</i>
3.	<i>Le genre de l'élue(e).....</i>	<i>24</i>
4.	<i>La femme face à ses responsabilités</i>	<i>25</i>
5.	<i>Des freins à la pratique féminine des sports sous-marins ?.....</i>	<i>25</i>
6.	<i>Conclusion</i>	<i>26</i>
B.	LIMITES DE L'ETUDE.....	26
C.	REFLEXIONS : FEMMES, SPORT, PLONGEE, REPRESENTATIONS	27
1.	<i>La femme dans un contexte historique</i>	<i>27</i>
2.	<i>Le sport, lieu privilégié du conservatisme des valeurs sociales.....</i>	<i>28</i>
3.	<i>La plongée, vecteur des représentations sportives.....</i>	<i>28</i>
4.	<i>Les représentations sexuées dans la pratique sportive</i>	<i>29</i>
5.	<i>La représentation de la femme dans la presse spécialisée en plongée</i>	<i>31</i>
VII.	CONCLUSION	32
VIII.	ANNEXES	33
A.	ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE FEMMES	33
B.	ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE HOMMES	37
C.	ANNEXE 3 : « PERLE RARE »	39

I. INTRODUCTION

A. Contexte international et national

1. Résolution du Parlement européen du 5 juin 2003

L'adoption de la résolution du Parlement européen sur les femmes et le sport le 5 juin 2003 détermine les principaux axes de réflexion sur la structuration de la question des femmes dans le sport.

Garantissant une égalité et liberté de la femme à disposer de leur corps indépendamment de la nationalité, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle, de la religion, elle vise à une suppression des barrières entre le sport dit « masculin » et celui dit « féminin », en favorisant **une ouverture effective des disciplines sportives aux deux sexes.**

Elle invite le mouvement sportif à inscrire dans ses statuts **l'égal accès des femmes et des hommes à la pratique sportive**, de garantir l'égalité des droits dans le sport de haut niveau, que ce soit dans les discriminations directes ou indirectes ou dans la représentativité des médias par une couverture équilibrée.

La résolution européenne demande également aux états membres de renforcer **la participation des femmes à la prise de décision** en constatant que celle-ci rencontre les mêmes obstacles que dans les domaines politique ou économique et qu'elle nécessite le recours à des actions de formation, notamment comme entraîneurs, cadres techniques et dirigeantes.

Enfin, elle appelle le mouvement sportif à respecter l'objectif du CIO en matière de participation des femmes à la prise de décision (20% de femmes dans les structures dirigeantes d'ici le 31 décembre 2005) et à accroître cette participation à 30 % au cours des 10 prochaines années¹. **Depuis 2006, il y a obligation de 50% de représentativité féminine au sein des instances politiques.**

2. Sixième conférence : « femmes et sport »

La 6^{ème} conférence européenne du réseau « Femmes et sports » tenue à Paris en avril 2004 sur le thème « Femmes, Sport et Démocratie. Les femmes, un enjeu pour le sport. Le sport, un enjeu pour les femmes » a été clôturée par un « appel à l'action » de tou(te)s les participant(e)s à tous les pays européens pour développer le principe d'égalité dans le sport.

¹ Extrait de la Résolution du Parlement européen 'Femmes et sport' adoptée le 5 juin 2003

3. Lois cadres nationales : 1984 et 2004

Au niveau national, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a décidé de réaliser une plaquette en 2004 « Femmes et Sport : de la réflexion à l'action », présentant les actions qu'il entendait conduire et/ou soutenir à titre prioritaire en 2005. Cette plaquette a eu pour objet de donner aux acteurs amenés à développer des politiques sportives, les moyens d'améliorer l'image, la place et le rôle des femmes dans le sport.

Ce travail engagé au niveau national fut décliné aux niveaux régional et départemental.

La loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, affirme la nécessité d'un accès égal des femmes et des hommes tant à la pratique des activités physiques et sportives qu'à tous les niveaux de responsabilité au sein des associations sportives.

La volonté d'assurer aux femmes une juste place au sein des instances dirigeantes des fédérations s'est traduite par l'introduction d'un principe de proportionnalité entre le nombre de femmes licenciées et le nombre de sièges dont elles doivent disposer dans le décret n°2004-22 du 7 janvier 2004, relatif à l'agrément et aux statuts des fédérations sportives.

La mise en œuvre de ce décret doit permettre, à l'occasion des renouvellements des instances dirigeantes des fédérations, d'affirmer la place des femmes par une meilleure représentativité au sein des organes de décision, tant aux niveaux national que local².

B. Contexte régional F.F.E.S.S.M.

Depuis plus de vingt ans, et plus fortement aujourd'hui, l'ensemble des instances politiques, qu'elles soient européenne ou nationale, invite les fédérations délégataires à se conformer aux exigences de mixité, d'équité et d'égalité, sous-tendues par le principe démocratique qui fonde notre société.

La Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM) a inscrit sa politique de féminisation de la plongée comme une priorité. Un certain nombre d'initiatives au niveau national ou déconcentré ont vu le jour. Parmi elles, une enquête sur la féminisation, initiée au niveau du Comité Inter Régional Pyrénées Méditerranée (CIR PM) et ayant reçu un écho national, s'inscrit directement dans ce contexte législatif clair et cette politique fédérale énoncée.

Un groupe de travail ayant pour principal objectif, la valorisation du travail des femmes au sein des sports sous-marins s'est donné comme but de réaliser un « Etat des lieux de la féminisation de la plongée ». Il est composé de :

- Jean-Pierre Montseny, vice-président du Comité Inter Régional Pyrénées-Méditerranée et Instructeur National
- Nicole Boulay, secrétaire adjointe du CIR et MF1
- Pascale Estripeau, membre du comité directeur et Instructrice Nationale Stagiaire

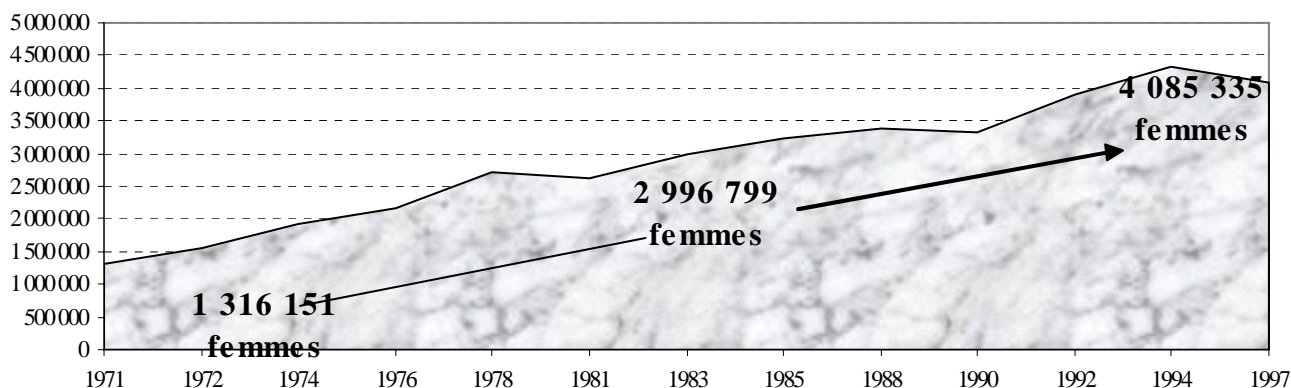
² Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie Associative. http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/sport/sport_feminin.asp

II. QUELQUES REPERES STATISTIQUES

A. Les pratiques sportives des femmes au sein des fédérations françaises

En une trentaine d'années, on observe une augmentation importante du taux de pratique régulière des femmes. Le nombre de licenciées a doublé en moins de dix ans de 1970 à 80 pour dépasser les quatre millions de pratiquantes affiliées à ce jour.

Evolution du nombre de licences féminines dans les fédérations sportives de 1971 à 1997



Les sports les plus pratiqués par les femmes s'axent principalement autour d'activités de loisirs telles le cyclisme, la gymnastique et disciplines associées ainsi que la marche et randonnée.

Les femmes pratiquent en plus grand nombre les activités dans lesquelles la production de figures gestuelles et de spectacles est toujours plus ou moins associée, au détriment des sports collectifs et individuels d'affrontement qui imposent un contact corporel direct, les sports motorisés, les pratiques de tir ou de chasse³.

Femmes de plus de 15 ans ⁴

1	Natation	31,2%
2	Cyclisme, V.T.T	29,6%
3	Gymnastique., aérobic, musculation	27,0%
4	Marche, randonnée, trekking	14,7%
5	Tennis	11,2%
6	Athlétisme, jogging	9,4%
7	Ski alpin	8,1%
9	Volley ball	6,6%
8	Danse (3)	5,4%
10	Basket-ball/ Equitation	4,9%

Filles de 8 à 18 ans ⁵

Danse	24,0%
Natation	21,0%
Vélo	20,0%
Gymnastique	19,0%
Tennis	18,0%
Marche	13,0%
Basket-ball	9,0%
Ski	9,0%
Handball	7,0%
Volley-ball	7,0%

³ Direction Régionale JSVA Midi-Pyrénées Haute Garonne Octobre 2000

⁴ Sondage BVA pour l'Equipe (Mai 1997) : activités pratiquées au cours des 6 derniers mois en dehors de celles réalisées de façon très exceptionnelle.

⁵ Enquête INSEP : « Le sport, moi et les autres » (1990).

En fonction de l'âge et du sexe, on constate une évolution différente de la pratique sportive pour les hommes et les femmes. Le nombre de jeunes filles de 12 à 18 ans affiliées à une fédération subit une diminution non négligeable qui précède une chute remarquable. Ces catégories d'âges correspondent à l'entrée dans la vie active ainsi que la naissance d'enfants. ⁶

Age	Hommes	Femmes
Moins de 6 ans	3.042	3.567
7 à 12 ans	26.658	26.050
13 à 18 ans	30.489	23.282
19 à 25 ans	24.843	9.416
26 à 35 ans	45.217	13.653
Plus de 35 ans	76.612	36.198

En 2002, une étude réalisée⁷, démontre que 70% des femmes déclarent pratiquer une activité physique et sportive plus ou moins régulièrement, contre 80% chez les hommes. En 1995, ces chiffres étaient de 45% pour les femmes et 62% pour les hommes. On estime donc aujourd'hui à plus de 21 millions le nombre de femmes pratiquant une activité physique et sportive. ⁸

B. Les femmes dans les instances dirigeantes

Parallèlement au constat d'un niveau de pratique sportive plus faible chez les femmes, la participation de celles-ci aux postes de direction est également inférieure.

Afin d'assurer une meilleure représentation des femmes parmi les décideurs du monde sportif, diverses initiatives ont été lancées, notamment sous l'égide du Comité International Olympique (C.I.O.).

Les fédérations internationales, les fédérations nationales et les organisations sportives appartenant au mouvement olympique devaient, en outre, se fixer comme but à atteindre au 31 décembre 2000 l'affectation d'un minimum de 10 % de toutes les fonctions de leurs structures décisionnelles (en particulier tous les organismes législatifs ou exécutifs) à des femmes, ce pourcentage devant atteindre 20 % d'ici le 31 décembre 2005.

Le C.I.O. a également établi un programme de séminaires d'information régionaux pour les femmes dans des rôles d'administrateur, d'entraîneur, d'officiel et de journaliste de sport.

⁶ « Femmes et sport en communauté française » – Groupe d'Etude Pluridisciplinaire Sport et Société de l'Université Libre de Bruxelles

⁷ Etude « Les femmes et le Sport » Carat Sport 2002

⁸ « Etude socio-économique relative à la plongée subaquatique de loisir en 2004-2005 ». Décembre 2005
DEF.DIR/MC

Rapport femmes à la direction / pourcentage de fédérations ⁹

% DE FEMMES A LA DIRECTION	% DE FEDERATIONS
de 0 à 10 %	67 %
de 11 à 20 %	15 %
de 21 à 30 %	9 %
+ de 30 %	9 %

On constate une sous représentation importante des femmes dans les Conseils d'administration des fédérations, même si, classiquement, au niveau intermédiaire et local, elles sont mieux représentées.

En 2000, 2 femmes sont présidentes de fédérations françaises sportives, toutes fédérations confondues (sur 102 fédérations), 3 sont directrices territoriales nationales (DTN) sur 52, aucune femme n'est membre du Comité directeur du Comité olympique français.

Enfin, dans toutes les activités sportives confondues, l'accès des femmes aux postes à responsabilité diminue à mesure que l'on progresse dans la « hiérarchie ». Au 1er octobre 2004, seules 5,8% de président(e)s et 10,8% de trésorier(e)s des fédérations françaises étaient des femmes.¹⁰

C. La femme dans les sports sous marins

En 2004, la population des plongeurs français était estimée à 70% d'hommes pour 30% de femmes¹¹, alors que les statistiques nationales de 2001 indiquaient une moyenne de 48% de pratiquantes, toutes disciplines confondues.¹²

Au niveau des qualifications de plongeurs, la proportion est conservée avec 68% d'hommes et 32% de femmes mais elles ne représentent plus que 14% des niveaux 4 pour 41% des niveaux 1.¹³ En 1994, les monitrices représentent seulement 9% des licenciés.¹⁴

Au niveau de la qualification technique nationale (Instructrice Nationale), elles ne sont plus que 3 pour un peu plus de 150 hommes, soit à peine 1,5%.

⁹ « Femmes et sport en communauté française » – Groupe d'Etude Pluridisciplinaire Sport et Société de l'Université Libre de Bruxelles

¹⁰ Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie Associative. http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/sport/sport_feminin.asp

¹¹ « Etude socio-économique relative à la plongée subaquatique de loisir en 2004-2005 ». Décembre 2005 DEF.DIR/MC

¹² Enquête « Le sport et les femmes » Ministère de la Jeunesse et des Sports 2001

¹³ « Etude socio-économique relative à la plongée subaquatique de loisir en 2004-2005 ». Décembre 2005 DEF.DIR/MC

¹⁴ Daniel Deflorin, « la plongée au féminin », Apnée n°57, 1994.

III. LES OBJECTIFS DE L'ETUDE ET SES PROBLEMATIQUES

Les données actuelles mettent en évidence une disproportion dans les postes à responsabilité soulevant la **problématique de la pyramide sexuée au sein de la F.F.E.S.S.M. et les raisons potentielles de cette minorité dans la représentativité féminine**. Cette répartition est-elle liée à la spécificité de notre activité (technicité, histoire, etc.) ou n'est-elle que le reflet d'un phénomène général de société (représentativité politique, inégalités professionnelles, répartition des tâches sociales) ?

L'objectif principal de cette étude est donc de faire **un état des lieux des pratiques féminines des sports sous-marins dans la F.F.E.S.S.M , l'implication de la femme au sein des instances fédérales et d'étayer les raisons de cette disproportion**.

Enfin, **confronter la vision des hommes et des femmes sur le thème de la féminisation des sports sous marins vise à mettre à jour les similitudes et les différences d'une réflexion à valence sexuelle**. Les femmes ont-elles une analyse différente de leur pratique et investissement fédéral ou au contraire, trouvent-elles le même écho chez les hommes pour justifier cette non parité ?

IV. METHODOLOGIE

A. Elaboration






L'étude a été réalisée au moyen d'une enquête, inspirée d'une version initialement créée lors du colloque national « femmes et plongée » en 2000 par la F.F.E.S.S.M.. Les items de cette enquête ont été revus et modifiés en fonction des nouvelles problématiques proposées.

Un questionnaire masculin a été élaboré sur la base de cette nouvelle version féminine. Vingt trois items constituent le questionnaire femmes, treize celui des hommes. Certaines variables qualitatives sont dichotomiques pour lesquelles une seule réponse est possible. D'autres variables sont à réponses multiples, autorisant le cumul de plusieurs réponses dans une liste fermée ou non.

B. Diffusion

Débutée en janvier 2006, la première diffusion a été réalisée par internet sur le principe du « questionnaire attaché » (format word). Les destinataires furent les présidents des Comités Régionaux et Inter Régionaux, à leur charge de faire suivre dans leurs comités départementaux et clubs. Au niveau du comité Pyrénées Méditerranée, une diffusion plus précise fut possible grâce à la mise à disposition d'un mailing régional de cadres techniques, responsables et/ou présidents de clubs.

En février 2006, fut mis en place un « système web intégré » permettant la création d'une version électronique du questionnaire sur plusieurs sites référencés :

-  F.F.E.S.S.M
-  Comité Inter Régional Pyrénées Méditerranée
-  Comité Départemental 35
-  Scaphinfo
-  Esprit Apnée

Une deuxième diffusion vers tous les présidents de Comités Inter Régionaux et Régionaux ainsi que vers plus de trois mille licencié(e)s du CIR Pyrénées Méditerranée fut réalisée par messagerie en invitant à répondre directement en ligne. Cette version, plus conviviale, permet une saisie directe des données sur un serveur indépendant.

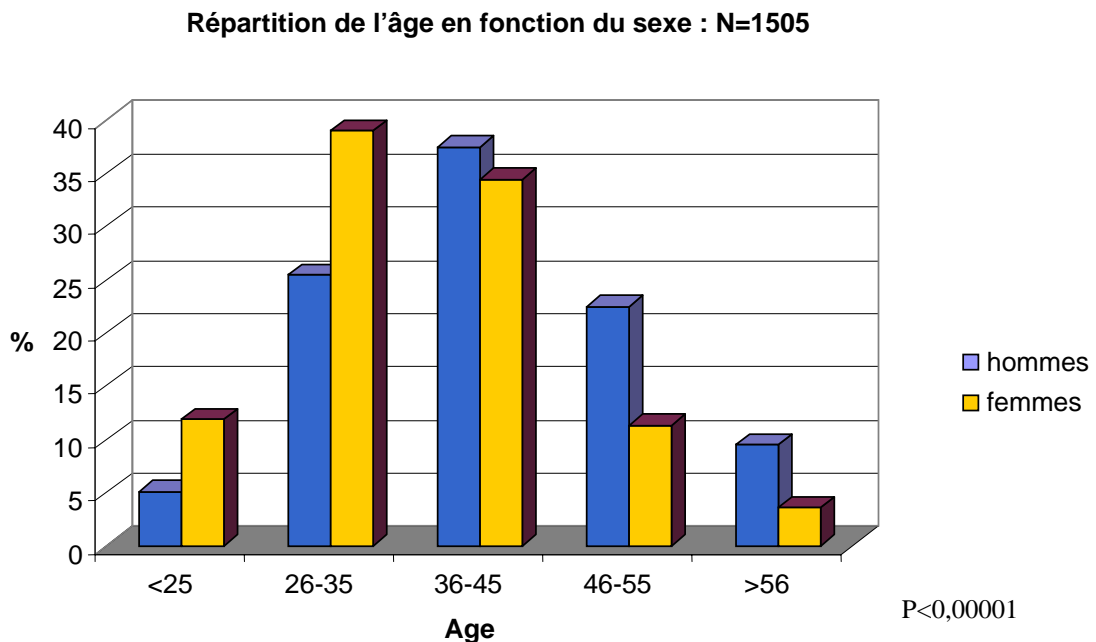
La période de recueil des données a duré trois mois, jusqu'à la fin du mois de mars. L'effectif total est de **1505 questionnaires traités dont 829 hommes et 676 femmes**.

C. Analyse statistique

L'ensemble des données reste confidentiel et anonyme. L'analyse statistique a été effectuée par un logiciel de statistiques DM 90. Nous avons réalisé des analyses bivariées pour la comparaison de variables qualitatives à l'aide des tests de Chi 2 de Pearson et Chi 2 avec correction des Yates. Lorsque l'effectif est inférieur à 5, le calcul des probabilités a été réalisé par le test exact de Fisher. Les résultats de tests sont considérés comme significatifs lorsque la probabilité p est inférieure ou égale à 0.05.

La totalité des individus ayant répondu à ce questionnaire sont des pratiquants d'une ou plusieurs activités subaquatiques. Il est donc sous entendu lors des commentaires que la formulation « les pratiquants » signifie en fait « les personnes ayant répondu à ce questionnaire » et ne concerne pas l'ensemble des pratiquants de la F.F.E.S.S.M.

V. RESULTATS



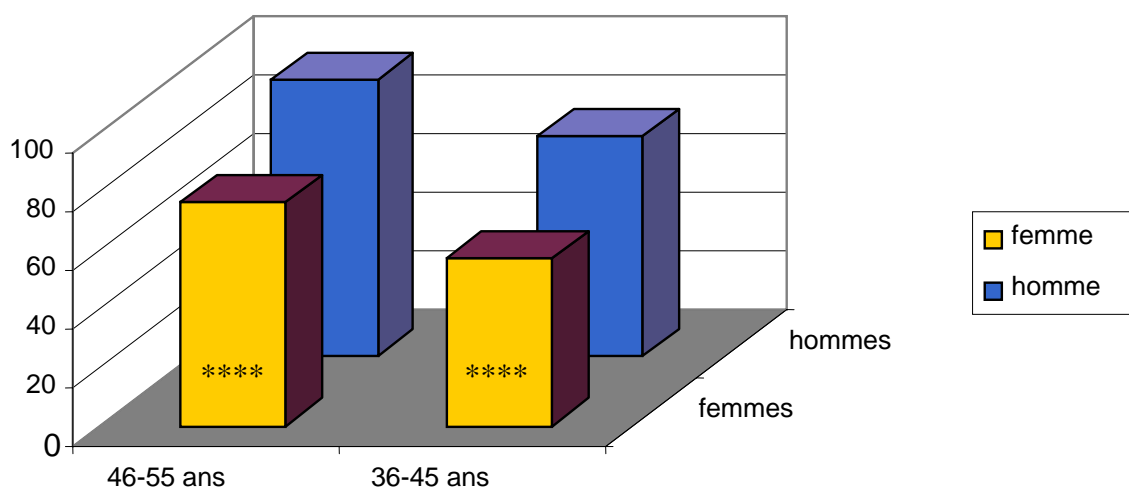
La répartition des classes d'âge en fonction du genre est significativement différente. Jusqu'à la tranche de 35 ans, les femmes sont plus nombreuses à pratiquer que les hommes et au-delà, cette tendance s'inverse significativement. A partir de 45 ans, 32% des hommes pratiquent une activité subaquatique versus 14,8% de femmes ($p < 0,0001$).

Les personnes ayant une activité professionnelle sont représentées à 55,7% par des hommes et à 44,3% par des femmes ($p < 0,01$). Dans cette enquête, sont considérés sans activité professionnelle les étudiant(e)s, femmes ou hommes au foyer, retraité(e)s, personnes au chômage.

Parmi la population féminine ayant répondu au questionnaire et pratiquant des activités subaquatiques 83,7% d'entre elles sont actives sur le plan professionnel.

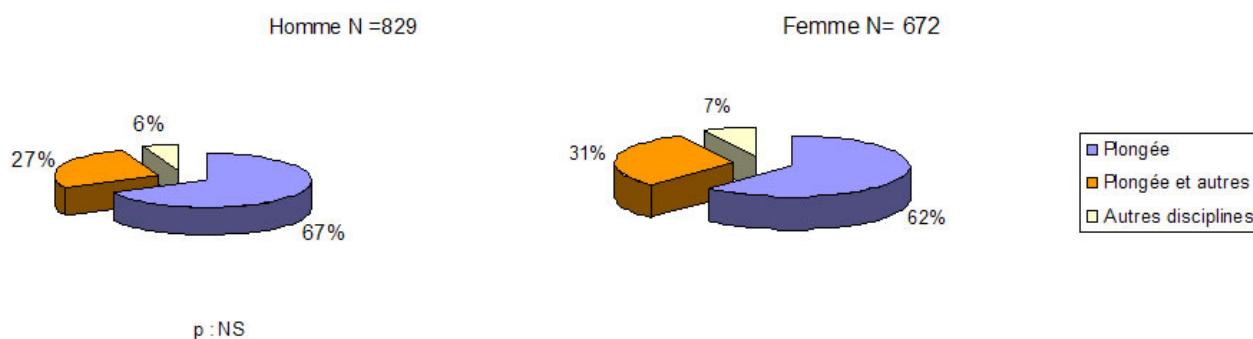
La situation maritale considérée dans ce questionnaire entend une vie à deux, sous différentes formes, mariage, pacs, concubinage. Dans cette enquête, 69,8% des femmes ont une vie en couple pour 80,7% des hommes. Les femmes célibataires sont donc plus nombreuses à pratiquer une activité subaquatique que leur homologue masculin.

Enfants en fonction de l'âge et du sexe



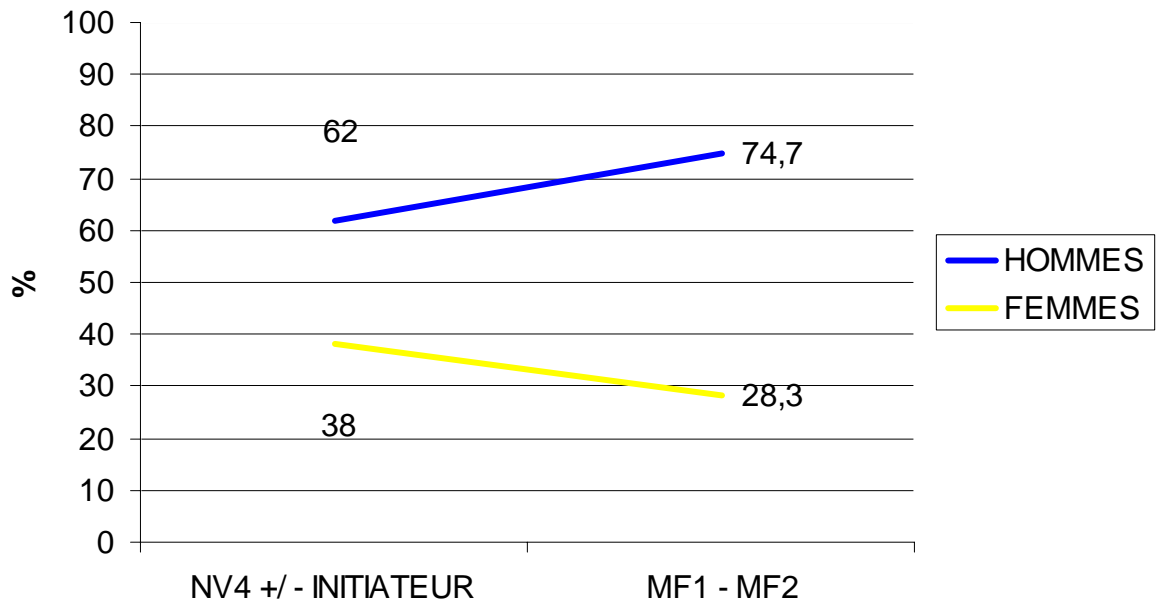
Les femmes qui pratiquent une ou plusieurs activités subaquatiques ont des enfants dans 42,2% des cas, versus 67,5% chez les hommes ($p < 0,0001$).

Pratique de l'activité subaquatique



La répartition dans la pratique des activités subaquatiques n'est pas significativement différente entre les hommes et les femmes. La principale activité pratiquée par les hommes et les femmes est la plongée en scaphandre (67% d'hommes et 62% de femmes). Sont classées dans « autres activités » : la nage avec palmes, l'apnée, le hockey subaquatique, la pêche sous marine, le tir sur cible et la nage en eau vive.

Niveau d'encadrement en fonction du sexe



En ce qui concerne l'encadrement des activités subaquatiques, la répartition des femmes et des hommes à des postes de cadres techniques est significativement différente ($p < 0,05$) en fonction du niveau du diplôme. Cette différence s'accroît avec le niveau de ce dernier.

Parmi les individus qui ont un diplôme de niveau 4 et/ou initiateur, 62% sont des hommes et 38% des femmes. Les MF1 et/ou MF2 sont représentés à 74,7% par des hommes et à 28,3% par des femmes.

A. Les postes à responsabilité

	Hommes	Femmes	P
Poste à responsabilité : %	59	41	<0,00001
Fonction			<0,00001
Président	30,6	14,4	
Trésorier	10,8	12,4	
Secrétaire	9,9	28,8	
Membre comité directeur	26,3	24,8	
Responsable technique	22,4	19,6	
Echelon			NS
Club	79,1	80,5	
Département	10,5	10,6	
Régional	7,2	6,6	
National	3,2	2,3	

A la question « occupez-vous un poste à responsabilité », 63,8% des hommes et 36,2% des femmes ont répondu affirmativement (p<0,0001).

Dans la répartition des fonctions et parmi les hommes interrogés, 59% occupent un poste à responsabilité, 30,6% d'entre eux assurent la fonction de président, 28,8% des femmes sont investies dans la fonction de secrétariat.

Les fonctions de trésorier, membre de comité directeur et responsable technique (TIV, matériel, pédagogique, etc..) sont sensiblement représentées de même manière entre les deux sexes.

La répartition à l'échelle du club, du département, de la région ou national ne montre pas de différence entre les hommes et les femmes. De plus, certaines personnes occupent plusieurs fonctions à ces différents échelons.

B. Pratique féminine

Les femmes ayant répondu au questionnaire pratiquent une ou plusieurs activités subaquatiques depuis moins de 2 ans pour 13% d'entre elles, entre 2 et 10 ans pour 49,8% et enfin 37,1% des femmes pratiquent depuis plus de 10 ans.

43,2% d'entre elles ont interrompu leur pratique temporairement. Les motifs de l'interruption sont :

- ☞ Maternité, vie familiale, santé dans 51% des cas.
- ☞ Raisons professionnelles (travail, étude, chômage) dans 49% des cas.

79,1% des femmes interrogées pratiquent toute l'année d'une manière régulière et hebdomadaire, alors que 20,9% ne pratiquent l'activité subaquatique qu'occasionnellement pendant les vacances.

Les motivations des femmes qui les ont amenées à se diriger vers des activités subaquatiques sont :

- 🚦 26,4% par envie personnelle
- 🚦 24,6% par le conjoint ou la famille
- 🚦 21,7% par des amis
- 🚦 13,6% par d'autres voies (médias, journée promotionnelle, etc.)
- 🚦 13,7% par hasard

C. Pratique du conjoint

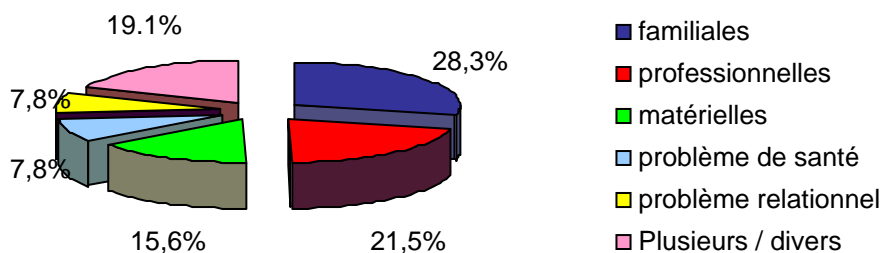
	Hommes	femmes	p
Pratique du conjoint	37,4%	70,9%	<0,00001
Temps de pratique équivalent dans le couple	51,9%	59,5%	NS

Parmi les hommes vivant en couple, 37,4% de leur conjointe pratiquent une activité subaquatique. Chez les femmes pratiquant une activité et vivant en couple, 70,9% de leur conjoint pratiquent une activité subaquatique ($p < 0,0001$).

D. Résultats issus du questionnaire uniquement féminin

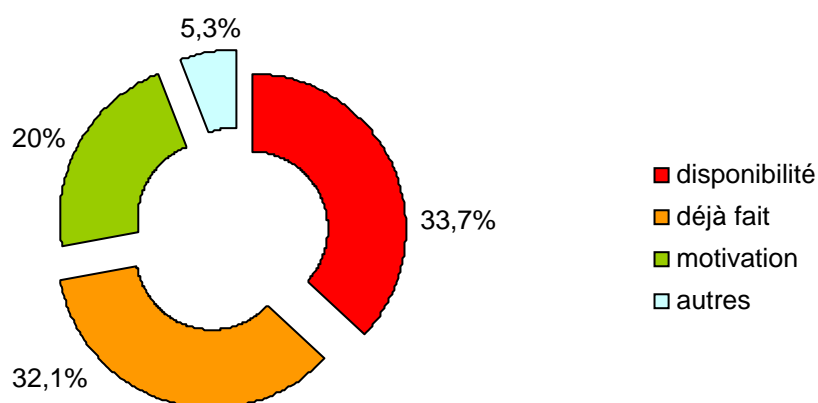
Les cinq résultats suivants ne traitent que des réponses féminines.

Difficultés rencontrées par les femmes dans leur pratique



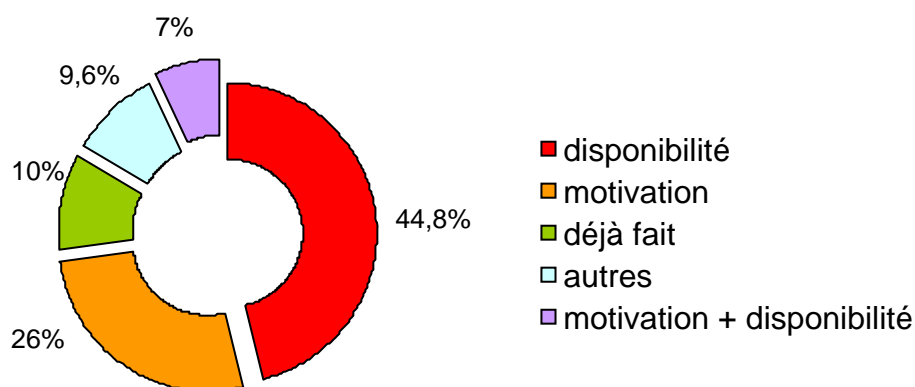
Dans 34,4% des cas, les femmes disent avoir rencontré des difficultés dans leur pratique de l'activité subaquatique. La plus grande part étant due à des contraintes familiales pour 28,3% d'entre elles et professionnelles dans 21,5% des cas.

Motifs de non prise de responsabilité à l'échelon club



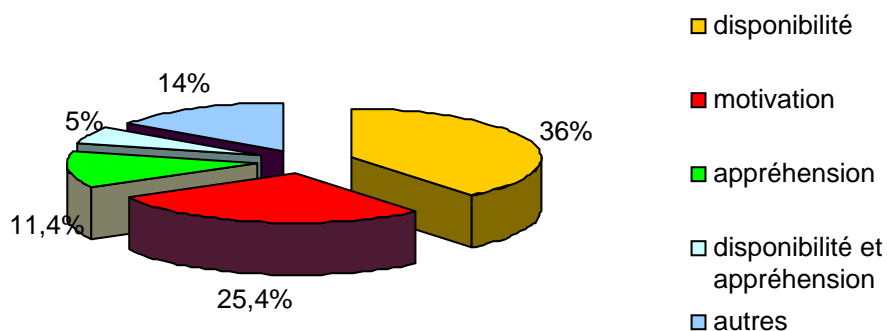
A l'échelon du club, 70,2% des femmes interrogées ne souhaitent pas s'investir ou accroître leur responsabilité. En effet, 32,1% s'investissent au sein du club et ne souhaitent pas cumuler d'autres responsabilités. 33,7% évoquent une impossibilité liée au manque de disponibilité et 20% d'entre elles ne trouvent pas la motivation nécessaire.

Motifs de non prise de responsabilité à l'échelon départemental ou régional



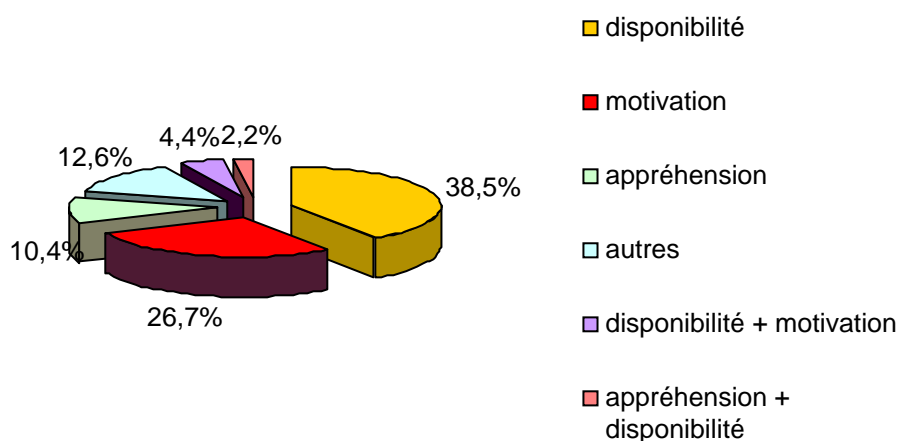
A l'échelon départemental ou régional, 87,4% des femmes ne souhaitent pas s'investir ou accroître leur responsabilité. Les motifs évoqués sont similaires à ceux listés au niveau du club, excepté que seuls 10% des femmes sont déjà investies dans des structures dirigeantes.

Motifs de non engagement dans un diplôme de cadre technique



55,6% des femmes interrogées déclarent être intéressées par l'enseignement de la plongée, mais seulement 46,7% d'entre elles envisagent de passer un diplôme de cadre technique. La principale raison demeure le manque de disponibilité dans 36% des cas, manque de motivation pour 25,4% d'entre elles. L'appréhension de ne pas être à la hauteur de l'examen, apparaît être également une raison non négligeable dans 11,4% des cas. Enfin la catégorie « autres » avec 14%, regroupe principalement des aspects d'ordre financier et relationnel (machisme).

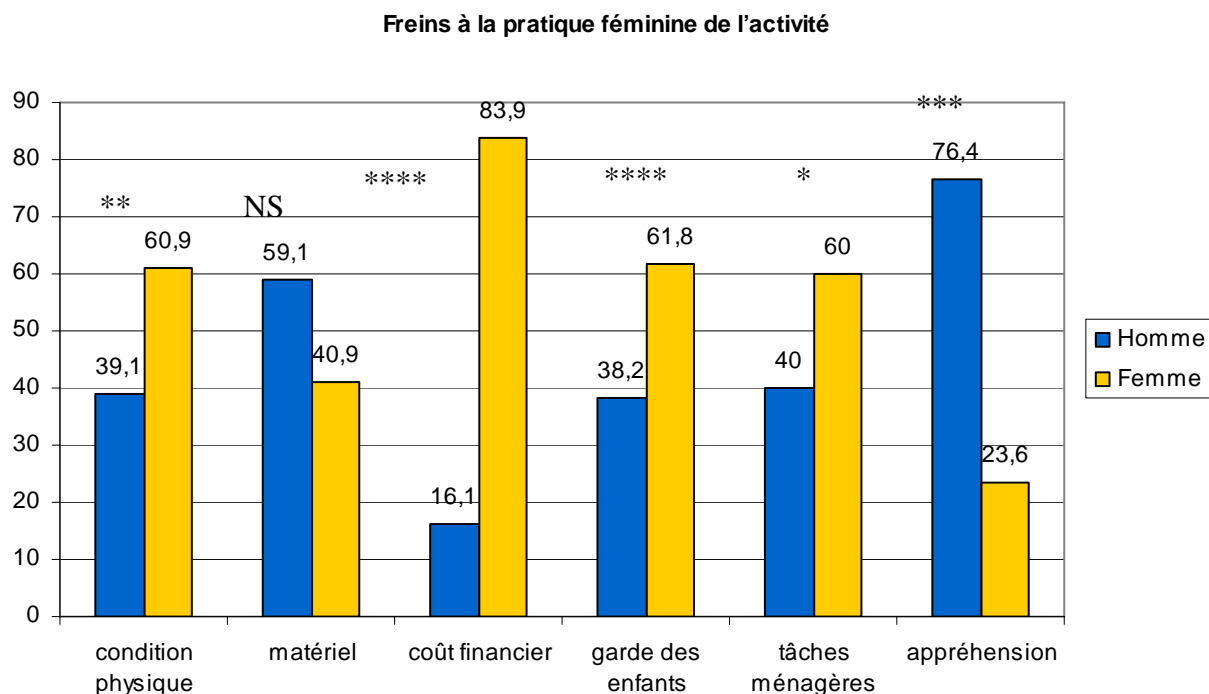
Motifs de non engagement dans un diplôme supérieur de cadre technique



65,7% des femmes qui ont déjà un diplôme de cadre technique ne souhaitent pas passer un échelon supérieur. Le manque de disponibilité reste toujours la principale raison évoquée pour 38,5% d'entre elles, ainsi que le manque de motivation (26,7%).

E. Résultats issus des questionnaires féminin et masculin

Les résultats précédemment décrits ont-ils été confortés lorsque des questions similaires ont été élargies à l'ensemble des pratiquants, femmes et hommes ?

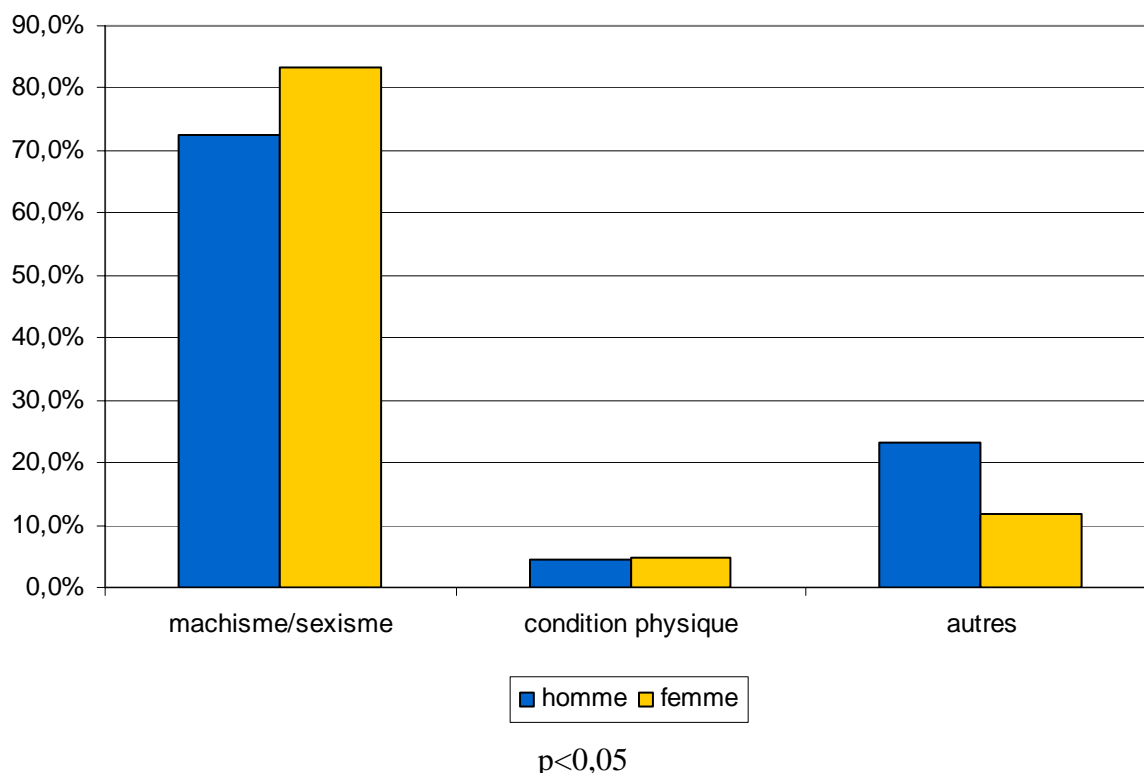


* = $p < 0,01$ / ** = $p < 0,001$ / *** = $p < 0,0001$ / **** = $p < 0,00001$

Concernant la pratique féminine de l'activité, 47,1% des femmes pensent qu'il existe des freins à cette pratique, versus 32,7% chez les hommes ($p < 0,00001$). Parmi les personnes qui ont répondu positivement à cette question, les raisons évoquées sont liées à des problèmes de:

- ✚ Condition physique +/- associée à d'autres motifs (39,1% des hommes, 60,9% des femmes)
- ✚ Matériel +/- associé à d'autres motifs (59,1% des hommes, 40,9% des femmes)
- ✚ Coût financier +/- associé à d'autres motifs (16,1% des hommes, 83,9% des femmes)
- ✚ Garde des enfants +/- associée à d'autres motifs (38,2% des hommes, 61,8% des femmes)
- ✚ Tâches ménagères +/- associée à d'autres motifs (40% des hommes, 60% des femmes)
- ✚ Appréhension +/- associée à d'autres motifs (76,4% des hommes, 23,6% des femmes)

Freins à l'accès des femmes aux postes de cadres techniques ou d'élus

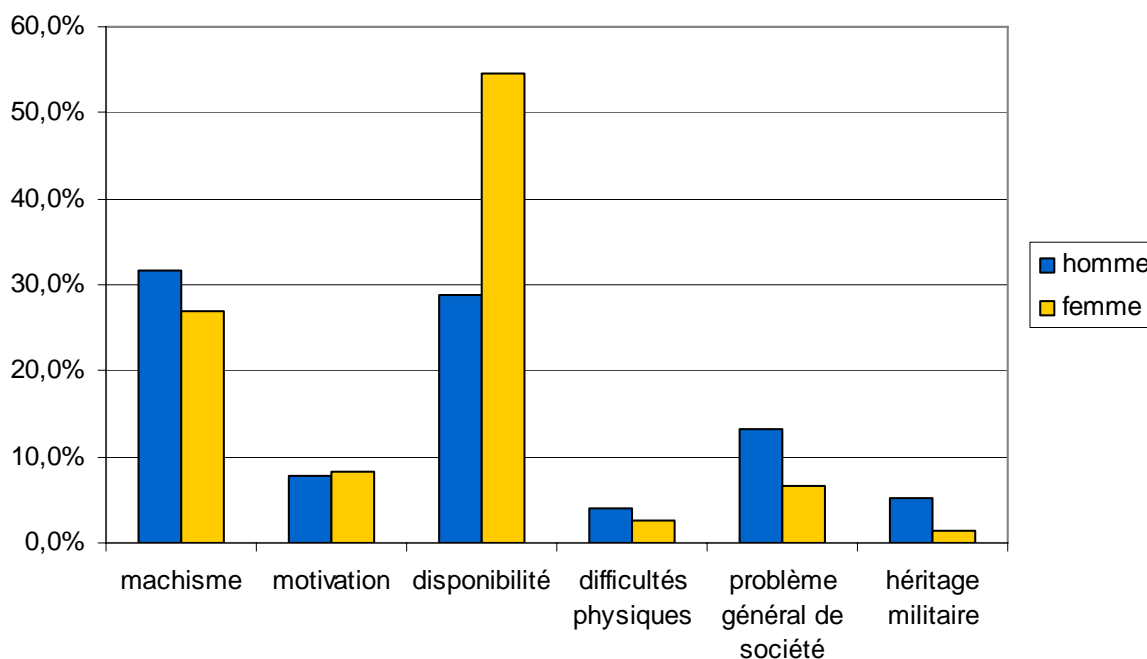


Sur une question ouverte, 24,3% des personnes interrogées pensent qu'il existe des freins à l'accès des femmes aux postes de cadres techniques ou d'élus ; 44,4% sont représentées par des hommes et 55,6% par des femmes (p<0,0001). Parmi ces personnes, 78,9% évoquent un problème de machisme, ce motif est évoqué par 72,6% des hommes et par 83,4% des femmes. La condition physique représente seulement 4,6% des réponses. La catégorie « autres » fait référence à des problèmes de manque de disponibilité lié à la vie familiale, au manque d'expérience et à l'appréhension de prise de responsabilité. Elle représente 16,4% des réponses.

98,6% des personnes, tout sexe confondu, pensent qu'il n'existe pas de difficulté à être dirigé par une femme. Les réponses ne sont pas significativement différentes en fonction du sexe.

95,8% des personnes interrogées pensent que les femmes ont les mêmes capacités pour assurer l'encadrement technique de l'activité plongée (p<0,05) et 95,9% pensent qu'elles ont également les mêmes capacités pour accéder à des postes politiques. La réponse n'est pas significativement différente entre les hommes et les femmes.

Raison évoquée sur le faible pourcentage de femmes accédant au niveau supérieur de la hiérarchie fédérale (réponse unique) N=701



$p < 0,00001$

En réponse à la question « 30 % des licenciés FFESSM sont des femmes, moins de 10 % accèdent aux niveaux supérieurs de la hiérarchie fédérale : comment expliquez vous ce phénomène ? »

- ✚ 40,7% évoquent un problème de disponibilité. Ce motif est cité par 28,8% des hommes et 54,5% des femmes.
- ✚ 29,5% évoquent le machisme. Cette réponse est donnée par 31,7% des hommes et 26,9% des femmes.
- ✚ 10,1% font apparaître un problème général de société. Cette réponse est évoquée à 13,2% par les hommes et 6,5% par les femmes.
- ✚ Seulement 3,3% des personnes soulignent un problème lié à la condition physique.

VI. DISCUSSION

A. Résultats

1. Les profils du « genre subaquatique »

Le profil de « la femme subaquatique » se présente comme étant moins active sur le plan professionnel (83,7%) que son homologue masculin (88,4%). Elle vit en couple dans 69,8% des cas contre 80,7% chez l'homme et a un ou plusieurs enfants (57,8%), alors que 67,5% des hommes sont pères de famille. Dans une situation maritale, les conjointes sont moins nombreuses à pratiquer un sport sous-marin (37,4%) que l'inverse (70,9%).

Les femmes ayant répondu à l'enquête sont plus nombreuses à pratiquer une ou plusieurs activités subaquatiques que les hommes jusqu'à l'âge de 35 ans puis la tendance s'inverse au delà. Elles optent essentiellement pour la plongée en scaphandre pour 62% d'entre elles. Elles l'associent à une autre discipline sous-marine dans 31% des cas. Les autres activités (apnée, hockey, pêche, nage avec palmes, nage en eau vive, tir sur cible) ne sont pratiquées que par 7% des femmes. Les chiffres étant relativement similaires chez les hommes, il ne semble donc pas que la répartition inégale dans les activités subaquatiques soit liée au genre.

Il apparaît également que les femmes pratiquent leur(s) activité(s) subaquatique(s) d'une manière régulière et hebdomadaire dans 79,1% des cas. Cependant, 43,2% d'entre elles ont du interrompre temporairement leur pratique pour des raisons familiales (garde des enfants), de maternité ou santé dans 51% des cas et pour des raisons professionnelles dans 49% des cas.

2. Le genre du cadre technique

Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à posséder un diplôme de cadre. De plus, quand le niveau de compétence s'élève, l'écart dans la répartition entre les hommes et les femmes s'accroît. Elles sont 38% à posséder un diplôme de niveau 4 et/ou initiateur pour 62% des hommes. Le MF 1 et/ou MF2 ne concerne plus que 28,3% d'entre elles pour 74,4% des hommes.

3. Le genre de l'élue(e)

Les postes de responsabilités (élus) sont occupés à 63,8% par des hommes et à 36,2% par des femmes. 30,6% sont des présidents contre 14,4% des présidentes. Une tendance qui s'inverse pour le poste de secrétaire (28,8% de femmes pour 9,9% d'hommes). Seule la fonction de trésorier fait apparaître un semblant de parité avec 12,4% chez les femmes et 10,8% chez les hommes. On retrouve cette tendance parmi les membres de comité directeur où les femmes sont présentes dans 24,8% des cas pour 26,3% chez les hommes.

4. La femme face à ses responsabilités

70% des femmes ne souhaitent pas s'investir dans des postes à responsabilité au niveau de leur club et 87,4% d'entre elles se disent non intéressées par un poste au niveau départemental et/ou régional. La principale raison évoquée est le manque de disponibilité, lié à la charge familiale et professionnelle, dans 37,7% des cas pour le club et 44,8% à l'échelon supérieur.

Sur le plan technique, plus de 50% des femmes se disent intéressées par l'enseignement, mais seulement la moitié d'entre elles envisage de passer un diplôme de cadre technique. Là encore, le manque de disponibilité est la raison majeure évoquée dans 36% des cas. Il est cependant à noter que l'appréhension de ne pas être considérée à la hauteur représente 11,4% des cas de non motivation et l'aspect financier 14% des cas.

5. Des freins à la pratique féminine des sports sous-marins ?

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à penser qu'il existe des freins à la pratique féminine des activités subaquatiques. Elles représentent 47% pour 32,7% des hommes. Le principal argument qu'elles évoquent est l'aspect financier qui représente 83,9% de leur réponse, alors que les hommes ne le cite qu'à 16,1%. Les femmes considèrent ensuite que la garde des enfants et les tâches ménagères sont également des freins importants à leur pratique (61,8% pour le premier et 60% pour le deuxième). Les hommes évoquent ces raisons pour 40% des causes de non pratique. Ces derniers considèrent en revanche que l'appréhension est un élément déterminant dans la faible participation féminine dans 76% des cas alors que les femmes ne l'évoquent qu'à 23,6%. Enfin, les hommes pensent plus que les femmes que le matériel est un frein non négligeable, cette raison étant citée à 59% par les hommes et à 40% chez les femmes.

A la question « comment expliquez-vous que peu de femmes accèdent au niveau supérieur de la hiérarchie fédérale », 29,5% des licencié(e)s ayant répondu au questionnaire évoquent un problème de sexisme. Les hommes reconnaissent plus aisément cette raison à 31,7% que les femmes qui ne la cite qu'à 26,9%.

Une divergence d'opinion concernant la notion de disponibilité semble apporter une réponse intéressante dans la problématique du peu de représentativité féminine. 54,5% des femmes évoquent un manque de disponibilité lié à la vie de famille, principalement représentée par la garde des enfants et les tâches ménagères. Les hommes pensent que cette raison n'explique leur non investissement fédéral que dans 28,8% des cas.

Une minorité (10%) pensent que cette disproportion des genres au sein des strates supérieures de la hiérarchie n'est pas spécifique aux sports sous-marins mais reflète un problème général de société (13,2% chez les hommes et 6,5% chez les femmes).

Enfin, femmes et hommes confondus pensent que la condition physique est un élément négligeable dans l'accessibilité des femmes à la pratique des sports sous-marins. Cette raison est évoquée pour seulement 3,3 % des personnes interrogées.

6. Conclusion

Cette étude permet d'apporter quelques éléments de réflexion dans la problématique **de la pyramide sexuée au sein de la F.F.E.S.S.M. et les raisons potentielles de cette minorité dans la représentativité féminine en tant que cadres techniques et élus.**

Un sentiment de sexisme se dégage de l'ensemble des individus ayant répondu à cette enquête. Quelque soit le genre, tous s'accordent à faire de ce problème une raison majeure qui limiterait l'accès des femmes aux postes de dirigeants.

Cette étude a mis à jour une vision des genres globalement similaire sur la pratique féminine au sein des sports sous-marins. Cependant les hommes et femmes divergent sur deux points essentiels : l'aspect financier et la disponibilité. Aux yeux des femmes, ces raisons sont majeures dans le frein à leur pratique, alors que les hommes n'en font pas un argument principal. Pour la femme, les tâches familiales induisent un manque de disponibilité, réduisant son temps d'investissement dans une activité subaquatique.

La part financière joue également un rôle déterminant dans son manque d'engagement à pratiquer. Dans cette enquête, les femmes ont une activité professionnelle dans 84 % des cas, ce qui ne semble cependant pas leur octroyer une liberté de pratique dégagée de toute contrainte financière.

B. Limites de l'étude

Certaines observations effectuées lors du traitement des questionnaires ont révélé les limites potentielles de l'étude. Ainsi, il apparaît qu'aucune variable quantitative n'est intégrée dans le questionnaire limitant de ce fait les tests statistiques. Les âges ou nombre d'années de pratique par exemple ont été regroupés par classe, limitant l'exploitation dans certains cas.

Certains items n'ont pas été renseignés par les hommes, ne permettant donc pas une systématisation du traitement statistique dans un objectif de comparaison en fonction des genres.

Enfin, la diffusion du questionnaire n'est pas exhaustive à l'ensemble des licencié(e)s de la fédération, restreignant le public ciblé aux seuls possesseurs de l'outil internet.

C. Réflexions : femmes, sport, plongée, représentations

Cette enquête a été l'occasion de chercher des références dépassant le domaine de la plongée et touchant la place de la femme dans les sports, la société et les représentations collectives. Ce chapitre est consacré aux questions que ces lectures ont soulevées.

1. La femme dans un contexte historique

Le début du XX^{ème} siècle voit l'apparition de pratiques sportives féminines regroupées et structurées sous forme de fédérations. Les premiers clubs sportifs proposant l'athlétisme se multiplient dès 1912. En 1917 est créée la Fédération des Sociétés Féminines Sportives de France (F.S.F.S.F.) avec une direction composée de femmes¹⁵.

L'association Fémina Sport, à l'origine de la naissance du football féminin en 1917 et du rugby féminin (la barette) en 1921¹⁶, voit ses disciplines disparaître en 1936 au profit du hand-ball féminin, moins sujet à polémiques et critiques par son image « *de sport d'équipe mieux adapté à la conformation féminine* »¹⁷.

Les sports de pleine nature, l'alpinisme, le cyclotourisme, la spéléologie, le ski, bénéficient d'une entrée plus précoce des femmes dans leur pratique. Dès la fin du XIX^{ème} siècle, la femme de la haute société s'adonne à l'alpinisme et à la spéléologie de tourisme au côté de son mari. Mais les prérogatives des genres sont respectées : « *aux hommes la force, le courage et l'autorité ; aux femmes, la contemplation soumise et modérée. Les hommes initient et protègent quand les femmes s'épouvantent* »¹⁸.

La pratique du tourisme est incitée et valorisée mais à condition que l'effort soit modéré et protégé (encadrement masculin, aménagement du matériel et du milieu, etc.). Quoiqu'il en soit, cette pratique permet aux femmes d'accéder à un espace de liberté autre que les limites du foyer. A partir de 1907, la pratique sans guide ou tutelle familiale marque une étape importante dans le processus de sportivisation de l'alpinisme féminin et certaines font figure de pionnières dans ce domaine¹⁹. Ces activités constituent une voie d'accès privilégiée au sport pour les femmes, nettement à part des associations sportives traditionnelles.

La création de la F.F.E.S.S.M en 1955 correspond à la période d'après guerre où la domination masculine est profondément marquée et associée à un retour de la femme à sa fonction essentielle de mère. Dans le milieu sportif, la faiblesse biologique est largement démontrée et les discours scientifiques prônent une préservation des organes de reproduction par une mise à l'écart de toute activité sportive²⁰.

¹⁵ « Une participation contrôlée des françaises aux épreuves d'athlétisme (1917-fin des années 1950) Nathalie Rosol « Sport et Genre, vol 1 » Thierry Terret l'Harmattan 2005

¹⁶ « Premiers éléments pour une histoire de la naissance du hand-ball féminin en France (1939-1951) Laurence Prudhomme-Poncet CRIS Lyon « Sport et Genre, vol 1 » Thierry Terret l'Harmattan 2005

¹⁷ Fémina Sport 64, Avril 1939

¹⁸ « Les pratiques touristiques, une voie d'accès privilégiée au sport pour les femmes ? » Pierre-Olaf Schut et Cécile Ottogalli-Mazzacavallo « Sport et Genre, vol 1 » Thierry Terret l'Harmattan 2005

¹⁹ « Les pratiques touristiques, une voie d'accès privilégiée au sport pour les femmes ? » Pierre-Olaf Schut et Cécile Ottogalli-Mazzacavallo « Sport et Genre, vol 1 » Thierry Terret l'Harmattan 2005

²⁰ « Une participation contrôlée des françaises aux épreuves d'athlétisme (1917-fin des années 1950) Nathalie Rosol « Sport et Genre, vol 1 » Thierry Terret l'Harmattan 2005

La politique de Pétain incite les femmes à retourner dans leur foyer, l'Etat condamne sévèrement l'avortement (loi du 15 février 1942) et la loi du 11 octobre 1940 interdit l'embauche de femmes mariées pour endiguer la hausse du chômage. Au sortir de la guerre, le sport doit encourager la natalité et préserver la santé des enfants. La faiblesse corporelle de la femme est sans cesse rappelée dans les discours médicaux et le certificat médical devient obligatoire pour les femmes dans la délivrance d'une licence fédérale. Dans ce contexte particulier d'enfermement de la femme à des fonctions essentiellement hygiénistes, sa représentation dans un sport fortement militarisé à l'époque comme la plongée ne dépasse pas les 5% de licenciées entre 1954 et 1965.

2. Le sport, lieu privilégié du conservatisme des valeurs sociales

Le sport est un espace de mise en conformité de l'apparence et de l'appartenance sexuée mais surtout le lieu privilégié d'une hégémonie masculine entretenant le conservatisme de valeurs sociales communément admises²¹. Ainsi, la compétition privilégie les valeurs de la virilité, du courage et de la ténacité dont le sport est le terrain idéal pour exprimer à travers le jeu et le combat ses atouts de guerrier et de conquérant.

Les valeurs traditionnellement associées au féminin s'orientent vers la grâce, la souplesse, l'esthétique, l'émotivité et la sensibilité aux relations avec autrui²². « *Une frontière entre le masculin et le féminin permet de préserver des domaines spécifiques à l'intérieur desquels chaque individu, en fonction de son appartenance sexuelle, a des pratiques qui sont à la base de son identité. Cette frontière imprègne les imaginaires au point que ceux qui la subissent et ceux qui en profitent en partageant les principes* »²³.

3. La plongée, vecteur des représentations sportives

La plongée en scaphandre, peu représentée dans sa forme compétitive (5% seulement²⁴), mais fortement empreinte de valeurs militaires, véhicule au même titre que les sports d'équipe ou de combat les aspects d'une virilité typiquement masculine. Force et bravoure face au danger stimulent la fibre masculine dans son affrontement à l'élément naturel.

La conquête de cet espace réservé à l'homme sportif, a été facilitée par ceux-là même qui considéraient la faiblesse biologique féminine comme une limite inéluctable à son intégration. Les adaptations du matériel ont largement contribué à laisser planer le doute sur les contraintes physiques comme seules responsables de frein dans la pratique féminine. Or, peu de choses notables ont évolué dans ce domaine pour laisser supposer de réelles difficultés physiques et techniques dans l'apprentissage de l'activité. Le volume des gilets a diminué incitant de ce fait une limitation de la profondeur pour des raisons de sécurité, la longueur et dureté des palmes a été adaptée à la morphologie de la femme, lui octroyant par le fait une

²¹ « Pratiques sportives et mise en scène du genre : entre conservation, lissage et reformulation » Betty Mercier-Lefèvre « Sport et Genre, vol 1 » Thierry Terret l'Harmattan 2005

²² « Entre virilité et féminité, entre idéologies et psychologies : des masculinités se révèlent incertaines » Gilles Lecocq

²³ « Entre virilité et féminité, entre idéologies et psychologies : des masculinités se révèlent incertaines » Gilles Lecocq

²⁴ « Etude socio-économique relative à la plongée subaquatique de loisir en 2004-2005 ». Décembre 2005 DEF.DIR/MC

baisse de rentabilité. Les vertus d'un matériel spécifique féminin est plus à chercher dans la recherche de couleurs moins monocordes et à connotation militaire, dans la profusion de gadgets à visée ergonomique. Cette avancée commerciale a permis de séduire un public traditionnellement et socialement présenté comme sensible aux apparences esthétiques.

S'il est admis à ce jour que les femmes ont les mêmes capacités physiques et intellectuelles pour pratiquer cette activité « à risque », elles bénéficient du même courant idéologique dirigé vers les enfants. La plongée enfant, reconnue comme une pratique saine dans le cadre d'une réglementation spécifique, surfe sur la même vague de démocratisation de l'activité. Le matériel, selon le même principe de souci d'adaptation à une morphologie particulière, connaît un engouement dans le développement de son marché.

Actuellement, la tranche 31 à 60 ans représente entre 55 et 60% des plongeurs²⁵. Cette nouvelle population sédentarisée et vieillissante qui pratique la plongée ne semble pas être prise en compte dans cette transformation technique matérielle, les débuts militaires de la plongée se caractérisant par de jeunes sportifs en pleine effervescence physique. Aujourd'hui, la « nouvelle génération » pratiquant cette activité de loisir ne dispose pas d'une condition physique aussi exemplaire. La sédentarité, la réduction du temps de travail, les départs anticipés à la retraite, l'émergence de la « plongée commerciale » ont modifié de façon radicale la physionomie du plongeur. Le manque cruel de condition physique et le vieillissement de ceux-là même qui se préoccupent de la faiblesse biologique des femmes contribuent à faire progresser vers le haut le pourcentage d'accidents dits « immérités » dans la survenue des accidents de décompression. Pourtant actuellement, aucune marque de fabrication de matériel de plongée ne s'est risquée à faire ouvertement de cette population une cible marketing dans la conception d'un produit adapté. Le bastion masculin connaîtrait-il des difficultés à appréhender de manière objective la mutation d'un corps jeune et sportif vers un corps sédentaire et vieillissant ?

Enfin, l'émergence d'une nouvelle activité de plongée aux mélanges d'appellation « teck » contribue à créer au sein même de notre activité un semblant de clivage entre plongée loisir et plongée « élitiste ». La recherche de l'extrême des profondeurs, l'utilisation de matériel et de procédures de décompression relativement lourdes permettent de retrouver certaines valeurs et identifications militaires. Encore en marge de la pratique tout public, cette discipline privilégie un domaine de sensibilité typiquement masculin, à l'exception de rares femmes ayant trouvé leur place dans cette pratique. Leur représentativité semble bien mieux définie et acceptée dans l'encadrement de la plongée enfants, en continuum de leur statut de mère et sensibilité affective propice aux valeurs familiales.

4. Les représentations sexuées dans la pratique sportive

Les différences dans le choix des activités physiques et sportives pratiquées sont influencées par la culture et l'éducation. S'orienter vers un type de sport nous renvoie à la représentation que l'on se fait de notre identité. D'une manière consciente ou non, chacun trouve dans l'activité sportive le moyen d'expression corporelle en adéquation avec l'image de sa personnalité en tant qu'homme ou femme.

Le rugbyman affirme sa virilité autant que le danseur sa sensibilité. Dans une société patriarcale, le rapport à la virilité est intimement lié au type de sport pratiqué. Pour les

²⁵ « Etude socio-économique relative à la plongée subaquatique de loisir en 2004-2005 ». Décembre 2005
DEF.DIR/MC

hommes, le choix d'une activité ne porte que peu souvent atteinte à son image sociale. Mais lorsque la femme pratique une activité à connotation virile, elle est systématiquement cataloguée en femme au caractère masculin (sport de combat, de force, etc.), loin de l'idéal communément recherché par l'homme. L'image de la grâce et de la fragilité féminine n'y trouve alors plus sa place et celle qui s'adonne à un sport dit « masculin » ne bénéficie pas d'une couverture médiatique aussi élogieuse que son homologue sur la même discipline.

Notre activité ne déroge pas au conformisme esthétique et l'apparence physique d'une femme trop masculine est sujette aux mêmes railleries dévalorisantes.

Dans certains sports de pleine nature ou technique comme la voile, les femmes dérangent les mentalités mais parviennent parfois à se hisser au rang d'héroïne (Helen Mac Arthur). La plongée scaphandre, classée sport à « risque » et entachée de son histoire militaire ne dispose pas des mêmes atouts que la gymnastique ou la danse pour faciliter l'entrée des femmes en son sein.

« La situation actuelle ne montre pas une construction positive des représentations liant sport et femme, la femme sportive doit avant tout rester femme, c'est à dire conforme à la représentation et aux désirs des hommes. Et les femmes sont bien souvent actrices dans la perpétuation de cet immobilisme parce qu'elles jouent le rôle qu'on attend d'elles et apprennent à leurs filles à le jouer.... »²⁶

Les sportives, avant tout suspectées sur leur apparence physique ont subi de 1960 jusqu'en 2000 des « contrôles de féminité » définis par le CIO afin de rendre compte de leur appartenance biologique. Aspects morphologiques, examens gynécologiques, constitution chromosomique, test de chromatine sexuelle, méthode PCR/SRY²⁷ autant de tests qui suscitent des controverses sur le versant de la fiabilité médicale et de l'éthique (répercussion sociale et psychologique sur les athlètes, entrave à la liberté individuelle, violation du secret médical, risque d'eugénisme).

La confusion est ainsi née entre virilité « naturelle » et « artificielle » liée au dopage, laissant l'amalgame s'installer entre identité sexuelle et tricherie liée aux produits dopants. Le *procès de virilisation* faite aux sportives englobe toutes les femmes aux apparences masculines dont la question « *sont-elles de vraies femmes ?* » dissimule mal les multiples suspicions. Or le test de la féminité confronte la question des différentes dimensions de l'identité sexuée, marquée par la complexité croissante des chercheurs à déterminer l'appartenance ferme et définitive vers un sexe.²⁸

Ces discours scientifiques exclusivement axés sur des déterminants chromosomiques ne sont pas sans rappeler ceux du début et milieu du siècle qui dissuadaient ou interdisaient la pratique de certains sports sous couvert de faiblesse biologique féminine et de préservation de ses organes de reproduction.

Il serait temps de considérer l'identité sexuée comme le carrefour complexe de données génétiques, morphologiques, gonadales, sociales et psychologiques. On ne naît pas

²⁶ Bertile Beunard « Quelques données sociologiques » 1^{er} colloque national « femmes et sports sous marins » F.F.E.S.S.M 2000

²⁷ Polymérase Chain Reaction/sex region Y chromosome

²⁸ « Le test de féminité, analyseur du procès de virilisation fait aux sportives » Catherine Louveau et Anaïs Bohuon « Sport et Genre, vol 1 » Thierry Terret l'Harmattan 2005

simplement XX ou XY, on se construit une personnalité identitaire et sexuelle dans la genèse de déterminants multi factoriels non biologiques.

5. La représentation de la femme dans la presse spécialisée en plongée

La représentation de la femme à travers la presse spécialisée est révélatrice de sa place sciemment ou non octroyée dans un univers masculin. Jusqu'en 1965, elles n'occupent que très peu l'espace des revues spécialisées, leur unique présence étant due à leur statut de femme ou de mère d'illustres plongeurs.²⁹

De 1965 à 1985, la femme actrice devient un atout de propagande de l'activité en exposant ses atouts esthétiques. En 1966, la revue fédérale consacre un article sur le thème de la femme et la plongée, dont on retient que l'homme ne peut rester insensible aux charmes de femmes dénudées (Ursula Andress dans « James Bond contre le Dr No ») ou affligées de jupettes en néoprène (Mireille Darc). Nous sommes bien loin d'une volonté d'ouverture de pratique à l'égard des femmes. Il faudra attendre 1988 pour qu'un magazine (Le monde de la mer) présente, à travers le portrait de six femmes plongeuses, le caractère « professionnel » et engagé des femmes au sein de notre activité³⁰. La profession de scaphandrier ne sera pourtant autorisée aux femmes qu'en 1990.³¹

Depuis 1995, les articles sur les femmes se succèdent dans toutes les revues spécialisées et les fabricants ont saisi l'opportunité de créer un marché nouveau sur l'adaptation du matériel. Guidée par des impératifs aussi esthétiques que techniques, la plongeuse s'est vue intégrée une activité contraignante sur le plan physique par la conception de palmes roses et de gilet saillants. La femme peut désormais accéder en toute sérénité et grâce à la plongée d'aujourd'hui, le marketing lui ouvre les portes d'une nouvelle technicité de demain. Mais la femme, dénudée et accolée à un masque ou détendeur, n'en demeure pas moins une excellente image de vente, symbolique publicitaire récurrente dans d'autres domaines (pneu, voiture, etc.). On est en droit de se demander à qui profite le plus l'image de la femme plongeuse dans les revues spécialisées et une fois de plus, sûrement pas à celles qui en sont les actrices.

²⁹ Vianney Mascret « Femme et plongée. Evolution des productions de la presse spécialisée, (1954-2003) ».

³⁰ Vianney Mascret « Femme et plongée. Evolution des productions de la presse spécialisée, (1954-2003) ».

³¹ Muriel Peissik, « Les pionnières du scaphandre », Plongeurs International, n°55, 2003

VII. CONCLUSION

Cet état des lieux « féminisation dans les sports sous-marins » est le reflet des avis et des représentations des hommes et des femmes qui ont répondu au questionnaire qui leur était proposé.

Les résultats de cette enquête permettent de conforter le fait qu'il existe des différences en fonction du genre sur la pratique féminine des sports sous-marins ainsi que sur sa représentativité au sein des instances dirigeantes fédérales. Les raisons évoquées sont essentiellement liées à la disponibilité, à la représentation sexiste et au coût financier de l'activité. La condition physique n'apparaît pas être un élément déterminant.

Outre les résultats et les interprétations qui en découlent, c'est aussi l'initialisation d'une démarche qui peut avoir des développements plus pérennes.

En effet, la FFESSM a l'occasion, aujourd'hui, de mettre en place en son sein un « observatoire de la place de la femme ». Cette initiative ne se fera qu'avec l'engagement à tous les niveaux, de ses licenciés, dirigeants et élus.

Internet permet de contourner de nombreuses contraintes, jadis liées à l'administration de questionnaires et au traitement des données. La mise en ligne de questionnaires électroniques, la collecte des réponses dans une base de données et le traitement des résultats ont été testés au cours de cette enquête et peuvent être étendus sur le plan géographique et reconduits régulièrement.

Ainsi, un suivi annuel, à moyens et longs termes serait le seul indicateur pertinent et reconductible de l'évolution de la place de la femme dans les sports sous-marins.

La vision des licencié(e)s sur la question de la féminisation des pratiques des sports sous-marins a permis d'identifier certains aspects inhérents à la représentativité féminine. Si des pistes de réflexion ont été abordées, la politique de la F.F.E.S.S.M. doit tenir compte de ces différents constats afin de mener à bien le processus de féminisation.

VIII. ANNEXES

A. Annexe 1 : questionnaire femmes

QUESTIONNAIRE INTER REGIONAL PYRENEES –MEDITERRANEE « FEMMES ET SPORTS SOUS-MARINS »

QUESTIONNAIRE FEMME

1/ Quel âge avez-vous?

16 à 18 ans 19 à 25 ans 26 à 35 ans de 36 à 45ans
de 46 à 55 ans de 56 ans à 65 ans + de 65 ans

2/ Etes-vous :

étudiante en activité professionnelle femme au foyer retraitée
chômage

Si vous êtes en activité professionnelle, vous êtes: (2 réponses)
à temps partiel à plein temps
employée cadre profession libérale

3/ Etes-vous: célibataire en couple

4/ Avez-vous des enfants?

oui non

5/ Quelle(s) activité(s) subaquatique(s) pratiquez-vous?

plongée en scaphandre (y compris photo, archéologie, etc.)
nage avec palmes hockey subaquatique tir sur cible
apnée pêche sous-marine eau vive

6/ Avez-vous un poste à responsabilité dans une de ces disciplines? oui
non

Si oui laquelle

.....

Et à quel niveau? club département FFESSM région FFESSM national
FFESSM

7/ Pratiquez-vous d'autres activités sportives? oui
non

8/ Depuis combien d'années pratiquez-vous une activité subaquatique? ans

9/ Avez-vous interrompu votre pratique subaquatique à un moment donné? oui

non

Si oui, pourquoi?

études travail grossesse vie familiale chômage

autres: précisez:

.....

10/ Si vous êtes en couple, votre conjoint pratique t-il ? oui

non

Si oui, disposez vous du même temps pour pratiquer ? oui

non

Si non, qui pratique le plus? lui

vous

Pourquoi ?.....

11/ Comment avez-vous été amenée à pratiquer une activité subaquatique ?

famille ami(s) conjoint media journée promotionnelle

hasard autres: précisez

.....

12/ Quelle est la fréquence de votre pratique ?

toute l'année (une fois/semaine) occasionnellement

13/ Avez-vous rencontré des difficultés (familiales, professionnelles, relationnelles, organisationnelles, matérielles, ...) pour accéder ou poursuivre votre pratique subaquatique:

oui non

Si oui,

lesquelles:.....

14/ Envisagez-vous une prise de responsabilité au niveau de votre club ? oui

non

.Pourquoi?

.....

.....

.....

15/ Envisagez-vous une prise de responsabilité au niveau départemental ou régional? oui

non

.Pourquoi?

.....
16/ Si vous êtes pratiquante, êtes-vous intéressée par l'enseignement de votre activité ? oui
non

Si oui, envisagez-vous de passer un diplôme de monitrice ? oui
non

Si non
pourquoi ?.....

17/ Si vous êtes déjà cadre technique, envisagez-vous de passer un échelon supérieur ? oui
non

Si non,
pourquoi ?.....

18/ Pensez-vous qu'il existe des freins à la pratique féminine de l'activité ? oui
non

Si oui, lesquels ?

condition physique	matériel inadapté	coût financier
garde des enfants l'activité	tâches ménagères	appréhension de

Autres.....
.....

19/ Pensez-vous qu'il existe des freins à l'accessibilité des femmes aux postes de cadres techniques ou d'élus ?
oui non

Si oui,
lesquels ?.....

20/ Cela vous pose t-il un problème d'être encadrée ou dirigée par une femme ? oui
non

Si oui, pourquoi ?

raison de sécurité	relation affective	autorité féminine
--------------------	--------------------	-------------------

autres.....
....

21/ Pensez-vous que les femmes ont les mêmes capacités pour assurer l'encadrement technique d'une activité « à risque » comme la plongée?

oui non

Si non,
pourquoi ?.....

22/ Pensez-vous que les femmes ont les mêmes capacités pour accéder à des postes politiques dans l'activité plongée ?

oui non

Si non,
pourquoi ?.....
.....
.....

23/ 30 % des licenciés FFESSM sont des femmes, moins de 10 % accèdent aux niveaux supérieurs de la hiérarchie fédérale : comment expliquez vous ce phénomène ?

.....
.....
.....
.....

B. Annexe 2 : questionnaire hommes

QUESTIONNAIRE INTER REGIONAL PYRENEES -MEDITERRANEE « FEMMES ET SPORTS SOUS-MARINS »

QUESTIONNAIRE HOMME

1/ Quel âge avez-vous?

16 à 18 ans de 46 à 55 ans	19 à 25 ans de 56 ans à 65 ans	26 à 35 ans	de 36 à 45ans + de 65 ans
-------------------------------	-----------------------------------	-------------	------------------------------

2/ Etes-vous:

étudiant	en activité professionnelle	retraité	chômage
----------	-----------------------------	----------	---------

3/ Etes-vous:

célibataire	en couple
-------------	-----------

4/ Avez-vous des enfants?

oui	non
-----	-----

5/ Quelle(s) activité(s) subaquatique(s) pratiquez-vous?

plongée en scaphandre (y compris photo, archéologie, etc.)		
nage avec palmes	hockey subaquatique	tir sur cible
apnée	pêche sous-marine	eau vive

6/ Avez-vous un poste à responsabilité dans une de ces disciplines? oui non

Si oui laquelle

Et à quel niveau?	club région FFESSM	département FFESSM national FFESSM
-------------------	-----------------------	---------------------------------------

10/ Si vous êtes en couple, votre conjointe pratique t-elle ? oui non

Si oui, disposez vous du même temps pour pratiquer ? oui non

Si non, qui pratique le plus? Elle Vous

Pourquoi ?.....

18/ Pensez-vous qu'il existe des freins à la pratique féminine de l'activité ? oui non

Si oui, lesquels ?

condition physique	Matériel inadapté	coût financier	garde des enfants
tâches ménagères	appréhension de l'activité	Autres.....	

19/ Pensez-vous qu'il existe des freins à l'accessibilité des femmes aux postes de cadres techniques ou d'élus ? oui non

Si oui, lesquels ?.....

20/ Cela vous pose t-il un problème d'être encadré ou dirigé par une femme ? oui non

Si oui, pourquoi ?	raison de sécurité	relation affective
	autorité féminine	autres.....

21/ Pensez-vous que les femmes ont les mêmes capacités pour assurer l'encadrement technique d'une activité « à risque » comme la plongée? oui non

Si non, pourquoi ?.....

22/ Pensez-vous que les femmes ont les mêmes capacités pour accéder à des postes politiques dans l'activité plongée ? oui non

Si non, pourquoi ?.....

23/ 30 % des licenciés FFESSM sont des femmes, moins de 10 % accèdent aux niveaux supérieurs de la hiérarchie fédérale : comment expliquez vous ce phénomène ?

.....
.....
.....

C. Annexe 3 : « perle rare »

Pyrénées Méditerranée QUESTIONNAIRE « FEMMES ET SPORTS SOUS-MARINS
1/2
QUESTIONNAIRE HOMME

1/ Quel âge avez-vous?

16 à 18 ans	19 à 25 ans	26 à 35 ans	de 36 à 45ans
<u>de 46 à 55 ans</u>	de 56 ans à 65 ans		+ de 65 ans

2/ Etes-vous:

étudiant	<u>en activité professionnelle</u>	retraité	chômage
----------	------------------------------------	----------	---------

3/ Etes-vous:

célibataire	<u>en couple</u>
-------------	------------------

4/ Avez-vous des enfants?

<u>oui</u>	non
------------	-----

5/ Quelle(s) activité(s) subaquatique(s) pratiquez-vous?

<input checked="" type="checkbox"/> plongée en scaphandre (y compris photo, archéologie, etc.)		
nage avec palmes	hockey subaquatique	tir sur cible
<input checked="" type="checkbox"/> apnée	<input checked="" type="checkbox"/> pêche sous-marine	eau vive

6/ Avez-vous un poste à responsabilité dans une de ces disciplines? oui non

Si oui laquelle ... C.D.R. et Président de club

Et à quel niveau? club département FFESSM
région FFESSM national FFESSM

10/ Si vous êtes en couple, votre conjointe pratique t-elle ? oui non

Si oui, disposez vous du même temps pour pratiquer ? oui non

Si non, qui pratique le plus? Elle Vous

Pourquoi ?

18/ Pensez-vous qu'il existe des freins à la pratique féminine de l'activité ? oui non

Si oui, lesquels ?

condition physique Matériel inadapté coût financier garde des enfants
 tâches ménagères appréhension de l'activité Autres.....

19/ Pensez-vous qu'il existe des freins à l'accessibilité des femmes aux postes de cadres techniques ou d'élus ? oui non

Si oui, lesquels ?..... *les Compétences*.....

20/ Cela vous pose t-il un problème d'être encadré ou dirigé par une femme ?

oui non

Si oui, pourquoi ? raison de sécurité relation affective
 autorité féminine autres.....

21/ Pensez-vous que les femmes ont les mêmes capacités pour assurer l'encadrement technique d'une activité « à risque » comme la plongée ? oui non

Si non, pourquoi ?..... *efficacité physique, stabilité émotionnelle*.....

22/ Pensez-vous que les femmes ont les mêmes capacités pour accéder à des postes politiques dans l'activité plongée ? oui non

Si non, pourquoi ?..... *famille, enfants, émotionnalité*.....

23/ 30 % des licenciés FFESSM sont des femmes, moins de 10 % accèdent aux niveaux supérieurs de la hiérarchie fédérale : comment expliquez vous ce phénomène ?

..... *Voilà plus haut ! et 10% c'est déjà beaucoup et même trop.*.....

La féminisation dans les sports sous-marins au sein de la FFESSM.

(janvier 2007)

L'objectif de l'étude menée par le Comité Inter Régional Pyrénées Méditerranée est de faire un état des lieux des pratiques féminines des sports sous marins au sein de la F.F.E.S.S.M et l'implication de celles-ci au sein de ses instances dirigeantes.

Les données actuelles mettent en évidence une disproportion dans les postes à responsabilité soulevant la problématique de la pyramide sexuée au sein de la fédération.

A travers une enquête dirigée vers les licencié(e)s de la F.F.E.S.S.M., l'étude permet de révéler certaines réponses potentielles à cette minorité dans la représentativité féminine et de confronter la vision des hommes et des femmes sur le thème de la féminisation.

